

*Emprunt supplémentaire—Loi*

miser de l'argent. Il n'aurait alors pas à emprunter, payer des taux d'intérêt élevés et accroître la dette nationale. Une autre solution à envisager quand les recettes baissent est une révision du système d'imposition. Je suis toujours fermement convaincu qu'il y a bien des échappatoires fiscales dont certains riches et certaines sociétés peuvent profiter. Si on modifiait le régime fiscal comme l'a recommandé Carter il y a des années, l'État encaisserait davantage de recettes.

● (1550)

Monsieur l'Orateur, l'accroissement de la dette publique et les taux élevés d'intérêt m'inquiètent. Quand quelqu'un parle d'emprunt, que ce soit le gouvernement fédéral ou tout autre gouvernement, il y aurait lieu d'examiner le système financier et les taux d'intérêt. Il y aurait lieu de discuter de l'opportunité de réduire les taux d'intérêt et du contrôle des devises étrangères, mais je ne veux pas prendre le temps des députés et me livrer en ce moment à une discussion détaillée, monsieur l'Orateur.

Lorsque quelqu'un parle d'emprunter, je veux savoir pour quelles fins. J'estime qu'on ne doit pas emprunter pour financer l'administration générale de la chose publique ou pour faire quelque chose qui ne rapportera pas de bénéfices aux Canadiens. Par exemple, si l'on doit se servir de cet argent pour payer le traitement des fonctionnaires ou la note de gaz et d'électricité, cet emprunt revient trop cher, à mon avis. Si l'on emprunte de l'argent afin d'avoir des capitaux fixes qui produiront des recettes dans les années à venir—comme le premier ministre Blakeney le fait à New York pour développer l'industrie de la potasse en Saskatchewan—cela constitue une source de revenus supplémentaires pour la province. L'ancien gouvernement l'a fait lorsqu'il a créé la Saskatchewan Power Corporation, qui réalise actuellement des bénéfices pour le compte des habitants de la province. Pourtant, quand on parle d'emprunter de l'argent, j'aimerais savoir à quelles fins. Si c'est avant tout pour l'investir dans un actif qui rapportera à la population, c'est très bien.

La plupart d'entre nous empruntons pour acheter une maison ou quelque chose d'important, et le gouvernement fait tout simplement la même chose lorsqu'il emprunte pour investir afin d'améliorer le bien-être des Canadiens. J'espère que nous pourrions poser des questions au comité plénier et obtenir davantage de renseignements du gouvernement.

[Français]

**M. Léonel Beaudoin (Richmond):** Monsieur le président, je prendrai seulement quelques minutes pour expliquer mon point de vue en réponse à la déclaration de l'honorable ministre relativement au bill C-80.

Le bill C-80, dans son contexte, est la répétition de l'article 5 du bill C-79 qui a été présenté à la Chambre le 9 décembre dernier. L'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), appuyé de tous les autres députés de l'opposition, a reconnu cet article 5 du bill C-79 comme étant une entorse au Règlement. Cela a été reconnu par l'Orateur de tialité et son grand respect à l'égard des principes des députés du Parlement. Il faut aussi garder en mémoire que l'article 5 du bill C-79 a été retiré dudit bill pour toutes les raisons que j'ai énumérées plus haut et également parce que ces deux milliards représentaient pour nous un chèque en blanc donné au gouvernement, et que ces deux milliards n'avaient pas fait l'objet d'une étude en comité et que les députés n'avaient pas eu le temps de discuter de cette question des deux milliards.

[M. Nystrom.]

Je voudrais être bref. Je voudrais surtout garder mes questions pour plus tard, lorsqu'on sera en comité plénier, mais je terminerai en disant que nous avons consenti à laisser adopter ce bill-là aujourd'hui à toutes les étapes, et j'inviterais aussi tous ceux qui ont des questions à poser à les poser au comité plénier.

Le bill C-80 nous fait poser énormément de questions: d'abord, qu'est-ce que l'honorable ministre veut faire de ces deux milliards de dollars? Comment doit être dépensé l'argent et quel taux d'intérêt le gouvernement va-t-il payer sur cet argent et où va-t-il emprunter les fonds? Je pense que c'est très important et que c'est le but du bill à l'étude, et je félicite le ministre d'avoir présenté un bill spécial afin que nous puissions poser des questions pour être certains de savoir de quoi on parle.

[Traduction]

**M. l'Orateur adjoint:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote!

**M. l'Orateur adjoint:** Le député veut-il invoquer le Règlement?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Non, monsieur l'Orateur. Je veux parler.

**M. l'Orateur adjoint:** Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a la parole.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je ne veux que deux ou trois minutes pour exprimer mon opinion sur ce que nous sommes en train de faire et plus particulièrement sur ce que nous devrions faire désormais, à mon avis. Comme chacun le sait, nous avons été saisis de ce projet de loi parce que la présidence a constaté que l'article 5 du dernier bill des subsides allait contre le Règlement. Il m'apparaît que l'objection la plus sérieuse contre l'article 5 du dernier bill des subsides était qu'il enlevait aux députés toute occasion de discuter l'objet de cet article. Les dispositions de cet article n'ont pas été renvoyées aux divers comités avec les prévisions budgétaires et, par conséquent nous n'avons reçu l'article qu'à la dernière minute, à un moment où le Règlement interdisait tout débat. En pratique, je crois que c'est la chose la plus grave qui soit survenue. Il est également grave d'avoir inséré dans un projet de loi une disposition non autorisée dans la résolution qui est à la base du projet de loi. On refusait en fait aux députés le droit de discuter de la question.

Le ministre des Finances (M. Macdonald), dans ses propos sur le bill, a déclaré avoir appris que des pourparlers étaient en cours pour trouver une solution à la question. J'espère que ces discussions se poursuivront entre les intéressés, mais quoi que nous fassions, nous aurons au moins l'occasion de débattre toute la question du pouvoir d'emprunter, qu'il soit inclus dans un bill des subsides ou dans un bill distinct.

Il convient, je crois, de féliciter le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) non seulement d'avoir fait ce rappel au Règlement, mais aussi d'avoir proposé que le débat sur la question ne se limite pas à ce seul point. Nous avons adopté l'autre jour une motion qui prolongera à une autre session l'expérience que nous avons amorcée au cours de celle-ci concernant la procédure relative aux subsides. J'espère que dans le cadre de cette expérience, nous trouverons un meilleur moyen de faire franchir les dernières étapes d'un bill. La méthode à l'essai est meilleure que